

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 octobre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DU 156-7° - Secteur « Clichy Batignolles » (17e).- Autorisation donnée à la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » de déposer une demande de permis de démolir portant sur « L'Atelier des Bûcherons ».

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article R. 423-1 ;

Vu le projet de délibération 2011 DU 156, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose :

1° d'approuver le résultat de la mise à disposition au public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et de prendre en considération ledit dossier ainsi que les résultats de sa mise à disposition ;

2° d'approuver la modification de l'acte et du dossier de création de la Zone d'aménagement concertée « Clichy Batignolles » ;

3° d'approuver un nouveau dossier de réalisation de la ZAC ;

4° d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC ;

5° d'approuver l'avenant n°3 au contrat de concession d'aménagement actuellement en vigueur, portant résiliation dudit contrat et d'autoriser M. le Maire de Paris à signer ledit avenant ;

6° d'approuver la conclusion d'un nouveau contrat de concession avec la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » et d'autoriser M. le Maire de Paris à signer ledit contrat ;

7° d'autoriser la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » à déposer une demande de permis de démolir portant sur les parcelles CW30, CW34 et CW35 ;

Vu la délibération 2011 DU 156-1° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le résultat de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et pris en considération ledit dossier ainsi que les résultats de sa mise à disposition ;

Vu la délibération 2011 DU 156-2° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la modification de l'acte et du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

Vu la délibération 2011 DU 156-3° en date des 17 et 18 octobre 2011, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

Vu la délibération 2011 DU 156-4° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le programme des équipements publics de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

Vu la délibération 2011 DU 156-5° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé l'avenant n°3 au traité de concession de la ZAC « Clichy Batignolles », portant résiliation de ladite concession ;

Vu la délibération 2011 DU 156-6° en date des 17 et 18 octobre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le contrat de concession de la ZAC « Clichy Batignolles » et a autorisé M. le Maire de Paris à signer ledit contrat avec la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : La SPLA « Paris Batignolles Aménagement » est autorisée à déposer un permis de démolir portant sur « l'atelier des bûcherons » situé boulevard Berthier (17^{ème}), sur les parcelles CW35, CW34 et CW30.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville et publiée au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.